

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE LA COOPERATION  
ET DES ECHANGES INTER-UNIVERSITAIRES

مديرية التعاون والتبادل  
ما بين الجامعات

N°.....060...../DCEIU/SDEIU/BEIU  
N°..001738..../B.O.G.

Alger,.....30 mai 2010.....

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissements Universitaires  
et Centres de Recherche

**OBJET/:** « Programme de Coopération Inter Universitaire (PCI Méditerranéen) »  
entre l'Algérie et l'Espagne

**P - J /:** Trois (3)

J'ai l'honneur de vous informer du lancement, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), de « l'Appel à projets au titre de l'année 2010 » dans le cadre du Programme de Coopération Inter Universitaire « PCI Méditerranéen » entre l'Algérie et l'Espagne.

Pour rappel, ce programme auquel participent aussi d'autres pays méditerranéens comme la Tunisie, le Maroc, l'Egypte et la Jordanie, a pour objectif de rapprocher la coordination de la politique de coopération au développement et la politique scientifique et technologique, tout en développant des synergies dans le domaine de l'enseignement supérieur entre l'Algérie et l'Espagne.

L'objectif de ce programme est de constituer et de développer des réseaux stables de coopération scientifique et de recherche entre les équipes conjointes universitaires et scientifiques des universités et organismes algériens et espagnols traitant les thématiques prioritaires pour la coopération bilatérale algéro-espagnole.

A titre indicatif, les domaines de compétence importants et prioritaires à développer dans le cadre de cette coopération au titre de cette année seront les suivants :

- 1- patrimoine (culture, civilisation, patrimoine face aux aléas sismiques, conservation et préservation) ;
- 2- lettres (langues et arts) ;

- \* 3- énergies renouvelables ;  
4- lutte contre la désertification ;  
5- sciences médicales

A cet effet, toutes les équipes mixtes de travail des universités et des organismes publiques de recherche et autres entités publiques de recherche algériennes et espagnoles pourront bénéficier du financement des activités conjointes.

Les informations relatives à la procédure de dépôt de projets seront disponibles sur les sites [www.mesrs.dz](http://www.mesrs.dz) du MESRS et [www.aecid.es/pci](http://www.aecid.es/pci) de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement courant mois de juin 2010.

Outre l'enregistrement des projets sur le site Internet de l'AECID, deux exemplaires en langue française visés par le Chef d'établissement et en langue française doivent obligatoirement être déposés auprès du MESRS (Direction de la Coopération et des Echanges Inter-Universitaires) simultanément à leur enregistrement sur le site et ce, avant le 30 septembre 2010.

Je vous saurai gré de bien vouloir assurer une très large diffusion de cet appel à projets auprès des institutions relevant de votre établissement.

Cordialement

من أجل التوثيق وبتفويض منه  
مدير التعاون والتبادل ما بين الجامعات  
إمضاء : أرزقي سعيداني

